

LE SCOOP DU

11, av. du Transfert Ouest,
Mont-Joli (Québec) G5H 1M7
Téléphone : 418 775-9425 Téléc. : 418 775-9426
Courriel : reception@siiieq.com



Septembre 2015

Grain de sel de la présidente

Recommandation pour un vote de grève

Le SIIIEQ part en tournée de consultation de ses membres et vous recommande une proposition visant à déclencher une grève légale de 6 jours à exercer en front commun.

Devant le mépris du gouvernement Couillard, devant les demandes de récupérations qui attaquent directement nos conditions de travail et notre capacité à offrir des services publics, nous n'avons d'autres choix. La grève n'est pas un objectif mais un moyen reconnu par la loi pour augmenter notre rapport de force.

Nous voulons des conditions de travail décentes, nous demandons le respect des conditions salariales de la dernière négociation. Nous sommes dans un milieu de travail féminin à plus de 90 % et nous considérons que nous avons fait notre part avec les compressions depuis des années qui alourdissent notre charge de travail et donnent de nombreux problèmes de santé au travail.

Pour la FSQ, notre fédération, la CSQ, notre centrale, le front commun et le SIIIEQ, cet exercice de grève doit s'accomplir dans un cadre légal. Les ententes sur les services essentiels intervenues avec les employeurs seront respectés. C'est 400 000 travailleurs et travailleuses du secteur public qui, ensemble, diront au gouvernement Couillard : « On mérite le respect. ».

*Votre présidente,
Micheline Barriault*



11, av. du Transfert Ouest, Mont-Joli (Québec) G5H 1M7
tél. : 418 775-9425 téléc. : 418 775-9426 courriel : reception@siiieq.com

Rappel des modalités des services essentiels :

Les ententes de services essentiels négociées par notre syndicat avec les employeurs et confirmées par la Commission des relations de travail prévoient assurer les services à **90 % du temps** de travail des salariées pour l'ensemble des centres d'activités des établissements, excepté pour les centres d'activités « Urgences », « Soins néonataux » et « Soins intensifs » et les centres d'activités où le personnel ne peut quitter l'établissement en raison du *Règlement sur la sécurité dans les édifices publics* ou d'une entente syndicale/patronale à l'effet de demeurer dans l'établissement durant la pause ou le repas, où les services **sont assurés à 100 %**.

Ainsi, les salariées qui habituellement accomplissent :

7 h de travail durant leur quart de travail feront **42 minutes de grève par jour**;
7 h 25 de travail durant leur quart de travail feront **43 minutes de grève par jour**;
7 h 50 de travail durant leur quart de travail feront **45 minutes de grève par jour**.
Il y aura un horaire de fait en temps et lieu pour assurer la continuité des soins.

Présentation du rapport de la médiation :

Le 9 juillet 2015, la FSQ-CSQ a demandé l'intervention d'un médiateur au ministère du Travail, et monsieur Martin Plante a été nommé à ce titre. Le 15 juillet 2015, une première rencontre de médiation a été tenue en présence des parties. Le médiateur a constaté les difficultés de la partie syndicale à négocier, puisque la partie patronale ne répond aucunement aux questions et aux demandes. D'ailleurs, la porte-parole patronale a affirmé ne pas être rendue à l'étape de répondre aux demandes (après plus de 9 mois de pourparlers!). Le 9 septembre 2015 s'est tenue une seconde rencontre de médiation. La fédération a présenté ses dernières demandes en lien avec la loi 10 (Sécurité d'emploi) et par la suite les parties ont convenu d'un plan de travail pour les prochaines rencontres de négociation en présence du médiateur. Aucune autre avancée n'est survenue. En vertu de son mandat (60 jours), le médiateur a mis fin à la médiation et produira son rapport final au ministre du Travail le 15 septembre 2015.

Constat : la médiation n'a pas permis l'avancement des négociations.

Comme vous le constatez (voir feuilles annexées), les récupérations patronales sont très, très importantes. Sans oublier le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter! Nous devons démontrer au gouvernement que la négociation pour le renouvellement de nos conventions collectives passe par des gains et par l'amélioration de nos conditions de travail!

Nous avons illustré ce que représente le coût de l'action versus le coût de l'inaction! C'est à dire, ce que représentent 42, 43 et 45 minutes de grève comparées aux récupérations patronales.

Le coût de notre action avec services essentiels			Le coût de l'inaction
<i>Infirmière</i>	<i>42 minutes</i>	<i>19,34 \$</i>	<i>Infirmière 6^e échelon, perte de 3 000 \$ par année (soins critiques et de soir);</i>
	<i>43 minutes</i>	<i>19,80 \$</i>	
	<i>45 minutes</i>	<i>20,73 \$</i>	
<i>Infirmière auxiliaire</i>	<i>42 minutes</i>	<i>16,21 \$</i>	<i>Infirmière auxiliaire 5^e échelon, perte de 3 300 \$ par année (soins critiques, de soir et le chevauchement de 2 %);</i>
	<i>43 minutes</i>	<i>16,59 \$</i>	
	<i>45 minutes</i>	<i>17,37 \$</i>	
<i>Inhalothérapeute</i>	<i>42 minutes</i>	<i>18,64 \$</i>	<i>Inhalothérapeute 6^e échelon, perte de 3 800 \$ par année (soins critiques, de soir et le chevauchement de 2 %);</i>
	<i>43 minutes</i>	<i>19,08 \$</i>	
	<i>45 minutes</i>	<i>19,97 \$</i>	
<i>Infirmière clinicienne</i>	<i>42 minutes</i>	<i>21,28 \$</i>	<i>Infirmière clinicienne 9^e échelon, perte de 3 330 \$ par année (soins critiques et de soir).</i>
	<i>43 minutes</i>	<i>21,79 \$</i>	
	<i>45 minutes</i>	<i>22,81 \$</i>	
(coût d'une journée de grève - calculs basés sur échelon mitoyen)			

Voici le vote qui vous sera proposé :

MANDAT DE GRÈVE AUTOMNE 2015

Je mandate le SIIIEQ à déclencher une grève légale de 6 jours à exercer en Front commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

IMPORTANTE ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Vote de grève



Ordre du jour

1. Le point sur les négociations :
 - Table front commun;
 - Table sectorielle;
 - Médiation;
2. Les services essentiels;
3. Partage des coûts reliés à la grève (vote);
4. Vote de grève (scrutin secret).

La grève est un moyen à notre disposition pour augmenter notre rapport de force en vue d'améliorer nos conditions de travail.

Nous ne pouvons rester les bras croisés devant tant de reculs demandés par le gouvernement.

Nous comptons sur votre présence, il en va de notre avenir!

Micheline Barriault, présidente

Mitis

Date : 17 septembre prochain
Salle : N-475 (4^e Nord)
Heures : 8 h 15, 14 h et 16 h 15.

Matane

Date : 21 septembre prochain
Heures et lieux : 12 h, salle 416 CLSC

8 h 15, 13 h 30, 16 h 15, 20 h 15,
salle Raymond-Meunier, Foyer d'accueil

Côte-de-Gaspé

Date : 22 septembre prochain
Lieux et heures : Gaspé, 8 h 15, Rest. Bourlingueur
14h et 16 h, salle Forillon, Motel Adams
Rivière-au-Renard, 12 h, salle conférence CLSC
Date : 23 septembre prochain
Lieux et heures : Grande-Vallée, 12 h, salle de conférence
Murdochville, 17 h, salle Resto Cooper

Baie-des-Chaleurs

Date : 24 septembre prochain
Lieux et heures : Maria, 8 h 15, 14 h et 16 h 15, salle Rouleau,
Hôtel-de-ville
Saint-Omer, 12 h, salle conférence CLSC
Matapédia, 15 h 15, salle conférence CLSC
Date : 28 septembre prochain
Lieux et heures : Paspébiac, 11 h et 12 h, salle Gaston-Ernie, CLSC
New Carlisle, 15 h salle conférence CHSLD

Rocher-Percé

Date : 29 septembre prochain
Lieu : Motel Chandler, salle Internationale
Heures : 8 h 15, 14 h et 16 h 30.